



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **SIXIÈME** jour du mois d'**AOÛT** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-HUIT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Joshua Richer et Guy Ouellet.

SONT ABSENTES Mesdames les conseillères suivantes :

Deborah Bishop et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 12 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2018-08-8651

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, mais que le point 12.05 intitulé « Demande de modification de zonage – Garage de mécanique automobile au 716, rue Dufferin » soit devancé et traité au point suivant le point 3.0.

ADOPTÉE

3.0

2018-08-8652

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

12.05

2018-08-8675

Demande de modification de zonage – Garage de mécanique automobile au 716, rue Dufferin (12.05)

CONSIDÉRANT QU'une demande de changement de zonage a été présentée afin d'opérer un garage de mécanique résidentielle au 716, rue Dufferin;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété se situe dans la zone U8 soit une zone résidentielle et commerciale où les garages de mécanique ne sont pas autorisés selon la réglementation actuellement en vigueur;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil de refuser cette demande de modification de zonage pour plusieurs raisons à savoir :

1. Les garages de mécanique sont uniquement autorisés à certains endroits spécifiques sur le territoire et non à proximité des résidences;
2. Les usages « mécanique » et « résidentiel » n'apparaissent pas être compatibles et cela comporte le risque de troubler le voisinage;
3. La rue Dufferin n'est pas un endroit propice pour ce type d'usage d'autant plus qu'il s'agit d'une artère principale de la municipalité et que plusieurs bâtiments patrimoniaux s'y trouvent d'où l'importance de préserver la richesse patrimoniale de Stanstead;
4. Il est important de ne pas de converser le caractère principalement résidentiel de cette artère;
5. Le fait d'opérer un garage de mécanique à même une résidence constitue en quelque sorte une concurrence déloyale envers les commerces de ce type d'établissement qui y sont formellement établis.

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil refuse, en raison des conditions énumérées ci-dessus, le changement de zonage demandé par la propriétaire du 716, rue Dufferin en vue d'y permettre l'usage de garage mécanique dans cette zone.

ADOPTÉE

3.01 Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02 Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2018 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**.

Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	56 271,03 \$
Karine Duhamel :	1 878,92 \$
Line Provencher :	120,16 \$



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>4.02</u>	<p><u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u></p>				
	<p>La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet de l'an 2018, lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.</p>				
<u>5.0</u>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u></p>				
	<p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p>				
	<table border="0"> <thead> <tr> <th data-bbox="354 908 909 954">NOM</th> <th data-bbox="909 908 1515 954">SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="354 973 909 1018">E. Lang</td> <td data-bbox="909 973 1515 1051">Autorisation de garage mécanique sur la rue Dufferin</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	E. Lang	Autorisation de garage mécanique sur la rue Dufferin
NOM	SUJET				
E. Lang	Autorisation de garage mécanique sur la rue Dufferin				
<u>6.0</u>	<p><u>GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)</u></p>				
<u>6.01</u> <u>2018-08-8653</u>	<p><u>Comptes payés et à payer (6.01)</u></p>				
	<p><i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Joshua Richer Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)</i></p>				
	<p>QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'Annexe C. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.</p>				
	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="354 1502 909 1548">Comptes payés en juillet 2018 :</td> <td data-bbox="909 1502 1515 1548">34 329,06 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="354 1540 909 1585">Comptes à payer en août 2018 :</td> <td data-bbox="909 1540 1515 1585">913 410,84 \$</td> </tr> </table>	Comptes payés en juillet 2018 :	34 329,06 \$	Comptes à payer en août 2018 :	913 410,84 \$
Comptes payés en juillet 2018 :	34 329,06 \$				
Comptes à payer en août 2018 :	913 410,84 \$				
	<p>ADOPTÉE</p>				
<u>6.02</u>	<p><u>Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)</u></p>				
	<p>Note :</p>				
	<p>La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2018 et précédentes, mise à jour en date du 31 juillet 2018, jointe à la présente en Annexe D.</p>				
<u>6.03</u> <u>2018-08-8654</u>	<p><u>Allocation d'un budget pour la décoration des bureaux de l'hôtel de ville (6.03)</u></p>				
	<p>CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite allouer un budget aux employés afin qu'ils puissent décorer leur espaces de bureau de paysages ou d'architecture significatifs de la municipalité, le tout agrémenté de plantes;</p>				
	<p><i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Guy Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)</i></p>				
	<p>QUE le conseil accorde un budget de 1 000 \$ pour décorer les huit (8) espaces de bureaux de l'hôtel de ville ainsi que les espaces communs à savoir la salle du conseil et la salle de bain du 2^e étage. La dépense est à prévoir au budget Administration.</p>				
	<p>ADOPTÉE</p>				



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2018-08-8655

Règlement n° 2012-URB-02-07 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » - Adoption du règlement final (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, par la résolution 2018-05-8555, a donné un avis de motion concernant le dépôt du règlement n° 2012-URB-02-07 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un premier projet de ce règlement lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 par la résolution 2018-06-8606;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique visant à présenter le projet de règlement a eu lieu le 26 juin 2018 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un deuxième projet de ce règlement lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 par sa résolution 2018-07-8637;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue par la Ville en date du 24 juillet 2018 afin que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil après mention de l'objet et de la portée du règlement par le maire, adopte la version définitive du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » jointe sous l'**Annexe E**.

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2018-08-8656

Autorisation des dépenses pour le chemin Beaudoin dans le cadre d'une subvention accordée par la ministre des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier n° 00025723-2-45008(05)-2017-05-23-1 (9.01)

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux transports, Monsieur André Fortin, acceptait, dans une correspondance émise en date du 24 juillet 2018, de reporter l'aide financière d'un montant de 2 355 \$ à l'exercice financier de 2018-2019; ce montant n'ayant pas été dépensé en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la subvention totalise un montant de 5 888 \$, laquelle est échelonnée et versée sur trois (3) ans soit 2 355 \$ les deux premières années et 1 178 \$ la troisième;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au rechargement du chemin Beaudoin et que le coût total des travaux s'élève à 11 142,86 \$;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Beaudoin au montant total net de **11 142,86 \$**, subventionné à 5 888 \$ sur trois ans, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Beaudoin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

9.02
2018-08-8657

Embauche de Monsieur Wade Morse à titre de journalier (classe B) – Poste permanent (9.02)

CONSIDÉRANT QU'un journalier permanent doit s'absenter sur une période de trois (3) mois pour des raisons de santé et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier additionnel pour combler ce manque au département des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Wade Morse a soumis une candidature sporadique et que le contremaître des travaux publics recommande au conseil de procéder à l'embauche de ce dernier à titre de journalier (classe B) selon les conditions et modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont conformes à la politique salariale en vigueur;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche Monsieur Wade Morse à titre de journalier permanent (classe B) pour un poste à durée indéterminée, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Monsieur Wade Morse.

ADOPTÉE

9.03
2018-08-8658

Modifications au contrat d'exécution des travaux de réfection de chaussée et des services souterrains de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) dans le cadre de l'appel d'offres 2018-69 – Avenants 03 à 06 (9.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 2018-04-8523, a octroyé le mandat d'exécution des travaux de réfection de chaussée et des services souterrains de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) à l'entreprise Grondin Excavation pour la somme de 1 344 770,08 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018, le conseil entérinait, par la résolution 2018-06-8613, les ordres de changements suivants :

1. Avenant 01 : Isolation d'une conduite d'aqueduc

⇒ Coût avant taxes : 4 119,00 \$

2. Avenant 02 : Modification du regard RP-01 et ajout du regard RP-07

⇒ Coût avant taxes : 6 586,37 \$



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite quatre (4) nouveaux ordres de changement à savoir :

3. Avenant 03 : Regard non prévu sur la rue Church et remplacement

⇒ Annulé

4. Avenant 04 : Fouilles additionnelles pour localiser une conduite d'aqueduc

⇒ Coût avant taxes : 1 138,78 \$

5. Avenant 05 : Travaux supplémentaire de pavage sur le boul. Notre-Dame O

⇒ Coût avant taxes : 17 782,60 \$

6. Avenant 06 : Remplacement et abaissement de la conduite d'aqueduc de la rue Church

⇒ Coût avant taxes : 83 462,69 \$

CONSIDÉRANT QUE ces avenants totalisent la somme de 102 384,07 \$, avant taxes;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte de défrayer les coûts additionnels reliés aux avenants 04 à 06 à l'entreprise Grondin Excavation tel que recommandé par la firme d'ingénieur WSP, lesquels représentent un montant totalisant la somme de **102 384,07 \$**, taxes en sus. La dépense est à prévoir à même les fonds provenant du programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

9.04
2018-08-8659

Tonte de pelouse par Monsieur Scott Hatch – Saison estivale 2018 (9.04)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Scott Hatch a présenté des offres de services afin d'effectuer la tonte de pelouse pour différents espaces verts municipaux aux montants suivants, lesquels représentent le taux payable par coupe réalisée et incluent les taxes:

1. Aire d'information Village-relais :	32,15 \$
2. À proximité de l'enseigne d'accueil de la sortie 2 :	32,15 \$
3. Terrain de soccer (secteur Stanstead) :	169,64 \$
4. Complexe sportif de la rue Parc :	230,36 \$
5. Parc Beebe Memorial :	270,00 \$

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les taux énumérés ci-dessus de Monsieur Scott Hatch afin d'assurer la tonte de pelouse des espaces verts ciblés par la Ville. La dépense est à prévoir au budget Voirie.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

9.05
2018-08-8660

Remerciement à Monsieur Keith Leney pour ses loyaux services rendus à la Ville de Stanstead (9.05)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Keith Leney, journalier au département des Travaux publics durant de nombreuses années, a rendu de loyaux services à la Ville de Stanstead et ce, même les années ayant suivi son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir un certificat-cadeau à l'employé afin de souligner sa reconnaissance quant à son apport à la municipalité tant par son dévouement que par ses connaissances;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, en guise de remerciement pour ses loyaux services, désire offrir à Monsieur Keith Leney un certificat-cadeau d'une valeur de **100 \$** au restaurant Le Bâton Rouge. La dépense est à prévoir au budget Administration.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2018-08-8661

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Octroi d'un mandat d'architecture dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de traitement des eaux usées (10.01)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de traitement des eaux usées et suite à l'appel d'offres 2017-60, le conseil octroyait un mandat de services professionnels à la firme EXP par sa résolution 2017-06-8212;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement du projet nécessite désormais l'octroi d'un mandat d'architecture à une firme spécialisée afin de réaliser la conception et la préparation des plans pour la réalisation des bâtiments suivants :

- Bâtiment existant de surpression d'air, de laboratoire et d'extraction des boues;
- Décanteurs nos.1 et 2 existants;
- Bâtiment de service existant, recirculation des boues et désinfection UV;
- Nouveau bâtiment pour le dégrilleur.

CONSIDÉRANT QUE la firme Jubinville et associés architectes, selon les termes de son offre de services datée du 20 juillet 2018 et portant le numéro 18-07-18, accepte de procéder à cette étude pour un montant forfaitaire de 8 950 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à la firme Jubinville et associés architectes au montant de **8 950 \$**, taxes en sus tel que présenté dans leur offre de services datée du 20 juillet 2018 et portant le numéro 18-07-18. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu et est approprié à même les fonds réservés pour ce projet dans le cadre de la subvention du programme FEPTEU

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

10.02
2018-08-8662

Offres de services présentée par CBC Électrique pour démanteler le réseau électrique privé de Vidéotron dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 (10.02)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'eau potable de la Ville de Stanstead, le conseil, par sa résolution 2016-06-7805, octroyait le mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme Les Consultants S.M. et par sa résolution 2018-03-8515, le mandat d'exécution des travaux à l'entreprise Grondin Excavation;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement du projet nécessite désormais des travaux électriques dont la première partie consiste à démanteler le réseau électrique privé de type « moyenne tension » appartenant à Vidéotron puisque le réseau devant être installé pour mener à terme le projet doit être de type « haute tension »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CBC Électrique, pour cette première partie des travaux, présentait une offre de services portant le numéro 18V-031 en date du 20 juillet 2018 au montant de 3 600 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième partie des travaux visent à raccorder la ligne privée de Vidéotron au réseau électrique de la Ville de type « haute tension » et que CBC Électrique a présenté une offre de services à Granit Design au montant de 11 400 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, tel qu'il appert du courriel émis par la directrice générale et greffière par intérim à Granit Design, en date du 26 juillet 2018, s'engage à défrayer la moitié des coûts de l'offre de services de CBC Électrique visant la deuxième partie des travaux à savoir 3 900 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le courriel précisait également à Granit Design que la Ville s'engageait à défrayer la moitié des coûts engendrés pour alimenter la génératrice de la tour de Vidéotron durant la période qu'Hydro-Québec effectuerait les travaux électriques dans le cadre du projet de la Ville, lesquels se dérouleront à partir du 14 août 2018;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte l'offre de services de CBC Électrique portant le numéro 18V-031 au montant de 3 600 \$, avant taxes laquelle vise la première partie des travaux à savoir le démantèlement du réseau électrique de Vidéotron. La dépense est à prévoir à même la subvention FEPTEU accordée pour ce projet.

QUE le conseil accepte également de rembourser la moitié des frais encourus par Granit Design quant au raccord électrique de Vidéotron soit 3 900 \$, taxes en sus de même que la moitié des frais engendrés pour alimenter la génératrice durant les travaux d'Hydro-Québec. La dépense est à prévoir à même la subvention FEPTEU accordée pour ce projet ou à défaut d'être admissible dans le cadre de cette subvention, à même le budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2018-08-8663

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Activité de patinage libre à l'Aréna Pat Burns – Saison 2018-2019 (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens, pour la saison 2018-2019 débutant le 15 septembre 2018 et se terminant le 2 mars 2019, une activité de patinage libre les samedis soir, un samedi après-midi prévu le 24 novembre 2018 ainsi que certaines journées de congés fériés et de congés scolaires et ce, tel qu'il appert de la cédule jointe en **Annexe F**;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, pour la saison 2017-2018 débutant le 30 septembre 2017 et se terminant le 10 mars 2018, le Collège Stanstead avait une entente avec la Ville pour un total de 44 sessions représentant 66 heures de temps de glace pour la somme de 8 976 \$, taxes incluses, soit 136 \$ l'heure (excluant le surveillant supervisant le patinage des samedis soir);

CONSIDÉRANT QUE pour ladite saison, les contributions des municipalités d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff s'élevaient au montant de 1 200 \$ chacune soit 40 % de la somme totale à verser;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente pour la saison 2018-2019 à un taux horaire de 140 \$, taxes incluses pour un total de 40 sessions d'une heure et demi chacune, lesquelles représentent la somme de 8 400 \$, taxes incluses pour un total de 60 heures (excluant le surveillant supervisant le patinage des samedis soir);

CONSIDÉRANT QUE ces 40 sessions incluent 3 sessions dont le moment sera à déterminer au fil de la saison selon les réservations du Collège et que ce dernier s'engage à créditer ces heures à la saison subséquente advenant qu'elles n'aient pas été toutes prises;

CONSIDÉRANT QUE les parts respectives des municipalités d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff s'élèvent au montant de 1 120 \$, taxes incluses chacune et celle de la Ville de Stanstead représente la somme de 5 040 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte, conditionnellement à la participation d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff, de louer un bloc de 60 heures à un coût horaire de 140 \$, taxes incluses soit un total de 8 400 \$, taxes incluses, au Collège Stanstead dans le cadre de la saison 2018-2019 de patinage libre. Le montant de la dépense sera à prévoir à même le budget Loisirs et culture de l'année 2019.

ADOPTÉE

11.02
2018-08-8664

Ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Madame Stéphanie Bullock à titre de bénévole responsable pour prendre en charge la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead pour la saison 2018-2019;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE Madame Stéphanie Bullock soit désignée à titre de bénévole responsable de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

11.03
2018-08-8665

Club de badminton de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Danny Fauteux à titre de bénévole responsable pour prendre en charge le club de badminton de la Ville de Stanstead pour la saison 2018-2019;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE Monsieur Danny Fauteux soit désigné à titre de bénévole responsable du club de badminton de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du club de badminton de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.04
2018-08-8666

Octroi d'un budget pour l'évènement « Journées de la culture de Stanstead » prévu du 28 au 30 septembre 2018 (11.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, a unanimement adopté la résolution 2017-08-8250 proclamant « Journées de la culture » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'an passé, lors de la journée de la culture organisée le 1^{er} octobre 2017 à Stanstead, le conseil versait une aide financière d'un montant de 1 200 \$ par la résolution 2017-09-8281;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Michel Lamothe organise, en collaboration avec la Ville, l'évènement « Journées de la culture de Stanstead » offrant une multitude d'activités gratuites aux citoyens la fin de semaine du 28 au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il sollicite le soutien financier d'un montant de 2 000 \$ de la Ville pour la mise en œuvre de cette journée;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un budget d'un montant **2 000 \$** pour les Journées de la culture de Stanstead. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.05
2018-08-8667

Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate (11.05)

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT QU'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'environ 21 300 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate au Canada cette année et que près de 4 100 mourront de cette maladie;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 95 % si la maladie est dépistée dès ses premiers stades;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE Cancer de la prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur valeur de référence;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil proclame le mois de septembre 2018 comme étant le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

ADOPTÉE

11.06
2018-08-8668

Embauche de Madame Sonia Doiron à titre d'agente de développement communautaire – Poste permanent (11.06)

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement communautaire, Madame Jessika Gaudreau-Beaupré, a quitté ses fonctions le 5 juillet 2018 pour un emploi situé plus près de sa résidence;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Madame Sonia Doiron;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche Madame Sonia Doiron à titre d'agente de développement communautaire, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Madame Sonia Doiron.

ADOPTÉE

11.07
2018-08-8669

Autorisation de la tenue d'un évènement spécial à un terrain municipal situé au parc Beebe Memorial – Fête familiale organisée par l'entreprise Rock of Ages le samedi, 8 septembre 2018 (11.07)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rock of Ages souhaite organiser une fête familiale et un méchoui au terrain municipal situé au parc Beebe Memorial et ce, le samedi, 8 septembre 2018;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

QUE le conseil autorise l'usage du terrain municipal situé au parc Beebe Memorial à l'entreprise Rock of Ages pour la tenue de l'évènement spécial, soit une fête familiale ainsi qu'un méchoui ayant lieu le samedi, 8 septembre 2018, le tout conditionnellement à la signature par le responsable de l'évènement d'une convention consignant les modalités de ce droit d'usage.

QUE le conseil exempte l'entreprise Rock of Ages de payer les frais normalement applicables en vertu de la résolution 2014-06-6962 en ce qui a trait la location de parcs municipaux et ce, en guise de reconnaissance de leur apport pour le projet de la Voie des pionniers au Cercle de pierres. Cette dernière devra toutefois déboursier les montants quant aux dépôts applicables.

ADOPTÉE

11.08
2018-08-8670

Autorisation à la Galerie le Vieux Forgeron d'installer des enseignes sous forme d'œuvres d'art à différents parcs municipaux (11.08)

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la Galerie le Vieux Forgeron, Madame Jackie Heim, a présenté, le 28 mai 2018, leur projet de développer un circuit d'art piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE le circuit nécessiterait l'installation d'une (1) enseigne au parc Banting et de trois (3) enseignes au Cercle de pierres tel qu'indiquées sur la carte remise par la responsable et jointe en **Annexe G**;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes seront fixées au sol par des supports temporaires et qu'il sera de la responsabilité de l'organise de procéder à leur installation et de les retirer avant le début de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est intéressé par le projet et par le fait, est enclin à autoriser l'installation de ces œuvres d'art à compter du printemps 2019 conditionnellement à ce que les supports servant à maintenir les enseignes soient préalablement approuvés par la Ville et qu'un des emplacements au Cercle de pierres soit relocalisé tel qu'indiqué à la carte modifiée jointe en **Annexe H**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se réserve le droit en tout temps de révoquer l'autorisation accordée dans le cadre de ce projet et que les enseignes devront être retirées dans un délai raisonnable à défaut de quoi la Ville procédera à leur retrait;

CONSIDÉRANT QUE la Galerie le Vieux Forgeron comprend que la Ville ne peut être tenue responsable pour tout forme de vandalisme, de vol ou de dommages subi aux œuvres d'art et que cette dernière dégage la municipalité de toute réclamation pouvant survenir;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise, sous réserve des conditions énumérées ci-dessus, l'installation d'une (1) enseigne au parc Banting et de trois (3) enseignes au Cercle de pierres tel qu'indiquée à la carte jointe en **Annexe H**.

ADOPTÉE

11.09
2018-08-8671

Octroi d'un soutien financier à Rugby Québec dans le cadre du championnat canadien de rugby féminin auquel participera une jeune Stansteadoise, Alyssa MacPherson (11.09)

CONSIDÉRANT QU'une jeune Stansteadoise, Alyssa MacPherson, participera prochainement au championnat canadien de rugby féminin organisé à Wolfville en Nouvelle-Écosse;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde un soutien financier d'un montant de **400 \$** à Rugby Québec dans le cadre du championnat canadien de rugby féminin devant avoir lieu à Wolfville en Nouvelle-Écosse. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Loisirs.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2018-08-8672

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose le procès-verbal de la séance du C.C.U. ayant eu lieu le 25 juillet 2018.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juillet 2018.

12.03
2018-08-8673

Demande de modifications extérieures - 450, rue Dufferin - PIIA n° 2018-06 (stationnement extérieur) (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 450, rue Dufferin a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le numéro 2018-06 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à aménager un espace de stationnement extérieur de 68 places sur le terrain vacant appartenant au Collège Stanstead et faisant face à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le site sera agrémenté par la pose de plusieurs arbres dont une rangée sera aménagée en façade afin que le stationnement soit moins visible de la rue Dufferin;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant telle que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 450, rue Dufferin afin d'aménager un espace de stationnement extérieur de 68 places sur le terrain vacant appartenant au Collège Stanstead faisant face à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

MAIRE

12.04
2018-08-8674

Demande de modifications extérieures - 450, rue Dufferin - PIIA n° 2018-07 (résidence étudiante) (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 450, rue Dufferin a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le numéro 2018-07 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire une résidence étudiante derrière la maison Butters et que sa façade sera orientée vers le campus;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment comptera 3 étages pour une superficie totale de 846 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en brique rouge et s'harmonisera avec les autres bâtiments du campus;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant telle que déposée;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 450, rue Dufferin afin de construire une résidence étudiante de brique rouge située à l'arrière de la maison Butters et comprenant 3 étages.

ADOPTÉE

12.06
2018-08-8676

Résolution complémentaire à celle portant le numéro 2018-05-8587 intitulée « Embauche de Monsieur Vincent Maurice-Kiepora à titre d'inspecteur en bâtiment pour la saison estivale 2018 » (12.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 2018-05-8587, procédait à l'embauche de Monsieur Vincent Maurice-Kiepora à titre d'inspecteur en bâtiment dans le cadre d'un stage pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de prolonger le contrat de l'employé afin d'effectuer différentes tâches administratives, de collaborer au recensement d'ouvrages municipaux, à la collecte de données pour le département des Travaux publics et de façon générale, au département d'urbanisme;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte de prolonger le contrat d'emploi de Monsieur Vincent Maurice-Kiepora pour une période indéterminée et ce, aux mêmes conditions de travail établies dans son contrat entériné par la résolution 2018-05-8587 à l'exception de l'horaire de travail, laquelle sera variable selon la nature des dossiers à traiter.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>14.0</u>	<u>VARIA (14.0)</u>								
<u>15.0</u>	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)</u> Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . <table><thead><tr><th>NOM</th><th>SUJET</th></tr></thead><tbody><tr><td>R. St-Aubin</td><td>Problématique de VTT et de motocross</td></tr><tr><td>S. Houle</td><td>Engager des employés municipaux locaux</td></tr><tr><td>C. Kuhne Strausberg</td><td>Espèce végétale menacée</td></tr></tbody></table>	NOM	SUJET	R. St-Aubin	Problématique de VTT et de motocross	S. Houle	Engager des employés municipaux locaux	C. Kuhne Strausberg	Espèce végétale menacée
NOM	SUJET								
R. St-Aubin	Problématique de VTT et de motocross								
S. Houle	Engager des employés municipaux locaux								
C. Kuhne Strausberg	Espèce végétale menacée								
<u>16.0</u>	<u>POINTS EN SUSPENS (16.0)</u>								
<u>17.0</u> <u>2018-08-8677</u>	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)</u> <i>Il est proposé par Guy Ouellet Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)</i> QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 21. ADOPTÉE <i>Respectueusement soumis,</i> <table><tbody><tr><td>_____ Philippe Dutil, Maire</td><td>_____ Me Karine Duhamel, Directrice générale et greffière par intérim</td></tr></tbody></table>	_____ Philippe Dutil, Maire	_____ Me Karine Duhamel, Directrice générale et greffière par intérim						
_____ Philippe Dutil, Maire	_____ Me Karine Duhamel, Directrice générale et greffière par intérim								